



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Hérault

Page 1 sur 4

SERVICE ACHATS/MARCHES

marches-contrats.cpam-herault@assurance-maladie.fr

☎ 04.99.52.53.12

Montpellier, le 02 décembre 2024

Objet :

Marché N° 34-24/30

Rénovation du système de climatisation sur deux sites de la CPAM de l'Hérault : Frontignan et Lunel

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous consulter pour un marché de travaux relatif à la rénovation du système de climatisation sur les deux sites de la CPAM de l'Hérault, ci-après :

- Frontignan – 8 quai Voltaire – 34 110 Frontignan
- Lunel – 8 rue Henri Reynaud – 34 400 Lunel.

Les travaux seront réalisés en site occupé.

Les deux bâtiments sont classés ERP (Etablissement Recevant du Public) 5^{ème} catégorie type W (administrations, bureaux...).

Ils sont équipés de chaudière gaz et d'un système de climatisation froid. Le remplacement des climatiseurs des 2 sites par des systèmes réversibles visent à supprimer les chaudières gaz.

La présente consultation est passée sous la forme d'une procédure adaptée conformément aux articles L. 2123-1, R. 2123-1 1° du code de la commande publique. Il se réfère au CCAG-Travaux (arrêté du 30 mars 2021).

Le marché comprend 2 lots :

- Lot N° 1 : Rénovation du système de climatisation sur le site de Frontignan,
- Lot N° 2 : Rénovation du système de climatisation sur le site de Lunel.

Les candidats pourront présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

En complément de l'offre, le maître d'ouvrage impose aux candidats de fournir les prestations supplémentaires éventuelles (PSE) suivantes :

- PSE N°1 sur le lot N°1 : Dépose et évacuation de la chaudière gaz sur le site de Frontignan ;
- PSE N°2 sur le lot N°2 : Dépose et évacuation de la chaudière gaz sur le site de Lunel.

L'analyse des offres tiendra compte de l'offre de base et prestations supplémentaires réunies.

Les PSE sont chiffrées séparément dans chaque DPGF.

L'absence de présentation de ces prestations dans l'offre d'un candidat rendra son offre irrégulière car incomplète et aboutira à son rejet.

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité d'accepter ou de refuser une ou plusieurs de ces prestations supplémentaires éventuelles lors de l'attribution du marché.



Les variantes ne sont pas autorisées.

L'ensemble des travaux est détaillé dans le CCTP joint.

Le marché de travaux prendra effet à compter de sa notification (à compter de mars 2025) et s'achèvera à la fin du délai de garantie de parfait achèvement. L'objectif est un délai de travaux de 3 mois. Dans ce délai sont inclus la période de préparation et les délais d'exécution.

L'enveloppe financière prévisionnelle des travaux est estimée par le maître d'ouvrage à 90 000 € HT.

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est à disposition des candidats sur la plateforme (PLACE) <https://www.marches-publics.gouv.fr>, il comprend :

- La lettre de candidature (ou DC1),
- La déclaration du candidat (ou DC2),
- La présente lettre de consultation valant règlement de consultation,
- L'acte d'engagement (ATTRI1) et les 2 Décompositions du Prix Global et Forfaitaire (Une DPGF par lot),
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP),
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses plans,
- Le cadre de réponses techniques correspondant à l'offre technique du candidat (Un par lot),
- Le livret de sécurité du prestataire.

Conformément à l'article R. 2132-7 du code de la commande publique, les communications et les échanges d'informations lors de la passation du marché auront lieu par voie électronique sur cette plateforme.

Assistance du dépôt électronique

Les candidats disposent sur le site <https://www.marches-publics.gouv.fr> d'une aide pour les procédures électroniques qui expose le mode opératoire relatif au dépôt des offres.

Les prérequis techniques, sont disponibles sur ledit site à l'adresse suivante : [https://www.marches-](https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Commun.PrerequisTechniques&calledFrom=agent#rubrique_2)

[publics.gouv.fr/?page=Commun.PrerequisTechniques&calledFrom=agent#rubrique_2](https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Commun.PrerequisTechniques&calledFrom=agent#rubrique_2)

De plus, pour toute demande d'assistance technique, questions ou problèmes rencontrés, les candidats peuvent effectuer une demande sur le site

<https://www.marches-publics.gouv.fr/faq/?token=3642f1d9-192a-469e-a766-9c53c9a1c584>

Accompagnement : Le service d'assistance téléphonique de PLACE (01 53 43 05 45) est à votre disposition pour vous accompagner de 09h00 à 19h00 les jours ouvrés. Un outil d'assistance en ligne est également disponible lorsque vous avez un compte et que vous êtes connecté (en haut à droite). L'assistance en ligne permet de rechercher une réponse via une FAQ en filtrant par catégorie. Si la FAQ ne vous apporte pas une réponse complète, vous avez la possibilité de renseigner un formulaire afin de créer une demande en ligne, pré-alimentée de vos informations de connexion. Il est recommandé aux candidats de ne pas transmettre leur offre ou contacter le service d'assistance à la « dernière minute ».



La visite des sites est obligatoire. L'absence de visite entrainera le rejet de l'offre.

Deux dates de visite par site sont prévues.

Pour Frontignan :

- 19 décembre 2024 à 10 h 00
- 09 janvier 2025 à 14 h 00

Pour Lunel :

- 19 décembre 2024 à 14 h 00
- 09 janvier 2025 à 10 h 00.

Une attestation de visite sera remise aux candidats.

Les candidats prendront contact avec :

- M. Jérôme Callaud : 06.15.52.27.06
jerome.callaud@assurance-maladie.fr

Les dates fixées ci-dessus sont définitives : l'organisme ne proposera pas ultérieurement de dates supplémentaires à la demande des candidats. En revanche, l'organisme se réserve le droit de définir de nouvelles dates s'il l'estime nécessaire.

Si vous êtes intéressés, votre proposition devra obligatoirement être déposée de façon dématérialisée via la plateforme (PLACE) <https://www.marches-publics.gouv.fr> pour **le vendredi 31 janvier 2025 à 16 h 00 dernier délai.**

Votre proposition comportera obligatoirement :

- La lettre de candidature (ou DC1), jointe au DCE, complétée et datée ;
- La déclaration du candidat (ou DC2), jointe au DCE, complétée et datée ;
- L'extrait K-Bis (ou N°SIRET/SIREN) ;
- L'acte d'engagement (ATTR1) dûment complété et signé par un représentant ayant délégation du candidat ;
- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire dûment complétée et signée (Une DPGF par lot) ;
- Le cadre de réponses techniques complété et signé (un par lot) ;
- Les fiches techniques des matériels proposés ;
- Le planning détaillé d'exécution des travaux ;
- L'attestation de visite obligatoire ;
- L'attestation d'assurance RC professionnelle et décennale en cours de validité ;
- Un RIB ;
- Les attestations fiscales et sociales à jour. Dans le cas du candidat ne peut pas fournir ces documents dans un délai de 5 jours ouvrés, le marché sera attribué au candidat suivant dans l'ordre de classement.

Le délai de validité des offres est fixé à **180 jours** à compter de la date limite de remise des offres.

Toute proposition parvenue hors délai sera rejetée.



Pour l'ensemble des lots, les offres seront classées au regard de l'application des critères et sous-critères énoncés ci-dessous :

- Prix : 50 % ;
- Valeur technique (appréciée à la lecture du cadre de réponses techniques du candidat) : 40 % dont :
 - Matériel propose (joindre les fiches techniques des matériels proposés) : 20% ;
 - Méthodologie et moyens humains dédiés à l'exécution du marché: 10 % ;
 - Délais d'exécution (Joindre un planning détaillé d'exécution des travaux) : 10 % ;
- Développement durable : 10%. Mesures prises pour le recyclage, la valorisation ou l'élimination des déchets dans le cadre du présent marché. (Bordereaux de suivi des déchets conformes à la réglementation en vigueur).

La CPAM de l'Hérault se réserve le droit de négocier sur certains éléments financiers et techniques de l'offre avec les candidats ayant présenté les offres les plus avantageuses. Toutefois, les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition car la CPAM de l'Hérault pourra attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation (article R. 2123-5 du code de la commande publique).

Le paiement des acomptes mensuels interviendra dans un délai de 30 jours (par virement), à compter de la date de réception du décompte mensuel établi par l'entrepreneur. A condition que ce décompte ne soit pas contesté par le maître d'ouvrage.

Par dérogation au CCAG-Travaux, l'acte d'engagement notifié vaudra ordre de service de préparation et démarrage des travaux.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

**Le Responsable-Adjoint
Département immobilier & Services Généraux**

JP SCARAMOZZINO